

## Contestation d état de frais et depens

Par BEBEJJ, le 14/06/2010 à 11:22

Bonjour,

En 2008 j avais fait une demande relative à l'exercice de l'autorite parentale de la fixation de residence et du droit de visite dans le cadre de parents non mariés.

J avais fait une demande sans avocat.

Le pere avait fait une demande d aide juridictionnelle et avait bénéficie du recours d un avocat.

aujourd hui le tribunal me reclame 50% de l aide juridictionnelle allouée à la partie adverse.

Ai je moyen de contester?